

**COMMUNE DE CETON (ORNE)
DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS
(DICRIM)**






DOCUMENT DESTINÉ À LA POPULATION
ÉDITION MAI 2026

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



Les risques majeurs regroupent les événements naturels, technologiques ou climatiques pouvant entraîner des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Les principaux risques présents


-  **Risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, sécheresse, tempête, canicule.
 -  **Risques technologiques** : pollution, transport de matières dangereuses.
 -  **Risques climatiques** : neige, verglas, vents violents.
-


Caractéristiques du risque majeur

Un risque majeur se caractérise par :

-  Une faible fréquence
 -  Une forte gravité
-

Objectif du DICRIM

 Ce document informe les habitants de la commune de **Ceton** sur les risques présents sur le territoire et les consignes de sécurité à adopter.

 Être informé permet de mieux se protéger et de réagir efficacement en cas d'événement majeur.

Le mot du Maire

Chères Cetonnaises, chers Cetonnais,

La sécurité de la population est une priorité pour la commune de **Ceton**.

Notre territoire peut être confronté à différents risques naturels, climatiques ou technologiques. Afin de mieux prévenir ces événements et de permettre à chacun d'adopter les bons réflexes, la commune met à votre disposition ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

S'informer pour mieux se protéger

Ce document a pour objectif de vous informer :

- Des risques identifiés sur la commune
- Des consignes de sécurité à respecter
- Des comportements à adopter en cas d'événement majeur
- Des numéros utiles et moyens d'alerte

La prévention et l'anticipation sont essentielles pour limiter les conséquences d'une situation exceptionnelle.

La mobilisation de tous est essentielle

Chacun peut contribuer à sa sécurité et à celle des autres en restant informé, vigilant et en appliquant les recommandations des autorités et des services de secours.

Je vous invite à conserver ce document et à le consulter régulièrement avec l'ensemble de votre foyer.

Ensemble, préparons-nous pour mieux protéger notre commune.

Cadre réglementaire







Un document d'information obligatoire

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est établi conformément aux articles **L125-2** et **R125-11** du Code de l'environnement.

Il a pour objectif d'informer la population sur les risques présents sur le territoire communal ainsi que sur les consignes de sécurité à appliquer en cas d'événement majeur.


Sources officielles utilisées

L'élaboration du DICRIM de la commune de **Ceton** s'appuie sur les données et informations provenant des organismes officiels suivants :

-  Géorisques
 -  Préfecture de l'Orne
 -  DDRM de l'Orne
 -  BRGM
 -  IGN
 -  Météo-France
-

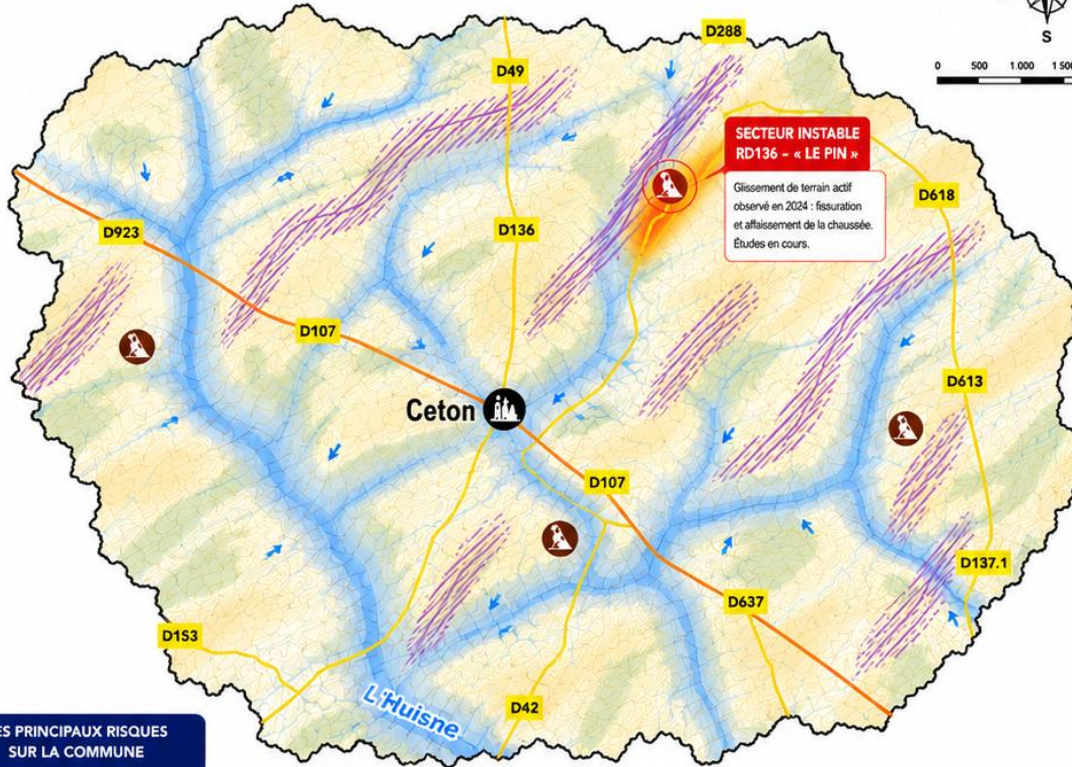
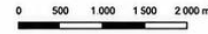
Une information régulièrement actualisée

Les informations contenues dans ce document peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances, des réglementations et des risques identifiés sur le territoire communal.

 Il appartient à chacun de prendre connaissance des consignes de sécurité et de rester attentif aux informations diffusées par les autorités.

CARTE DE SYNTHÈSE DES RISQUES MAJEURS COMMUNE DE CETON (ORNE)

Cette carte a pour objectif d'informer la population sur les principaux risques naturels et technologiques identifiés sur le territoire communal à partir des données officielles disponibles.



LES PRINCIPAUX RISQUES SUR LA COMMUNE

INONDATION ET RUISSELLEMENT
Ruisselements, débordements des cours d'eau et coulées de boue lors de fortes précipitations.
Événements reconnus en 2024 : 21 juin 2024 et 9 octobre 2024.

MOUVEMENTS DE TERRAIN
Affaissements, glissements, éboulements et coulées de terrain.
PPRN mouvements de terrain approuvé sur la commune par arrêté préfectoral du 23/12/2008.

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES
Variations des sols argileux lors des épisodes de sécheresse pouvant provoquer des fissures dans les bâtiments.
(Source : BRGM - Géorisques)

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)
Axes routiers départementaux utilisés pour le transport de matières dangereuses.

LÉGENDE

RÉFÉRENTIEL

- Limite communale
- Routes départementales
- Routes principales
- Autres routes
- Axe routier principal - TMD (transport de matières dangereuses)

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES (Source : BRGM - Géorisques)

- Exposition forte
- Exposition moyenne
- Exposition faible
- À priori nul

RISQUES NATURELS

- Zones de ruissellement et secteurs inondables (événements 2024)
- Sens d'écoulement des eaux
- Zones réglementées par le PPRN mouvements de terrain (arrêté préfectoral du 23/12/2008)
- Zones sensibles aux mouvements de terrain (affaissements, glissements, éboulements)

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS RECONNUS EN CATASTROPHE NATURELLE (CATNAT)



- **21 JUIN 2024 :**
Inondations et coulées de boue
- **09 OCTOBRE 2024 :**
Inondations et coulées de boue

(Source : Base GASPAR - Géorisques)

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ÉVÉNEMENT

- S'informer**
Écouter la radio France Bleu Normandie et suivre les consignes officielles.
- Se mettre à l'abri**
Rejoindre un bâtiment en dur.
- Éviter les déplacements**
Ne pas emprunter une route inondée ou instable.
- Respecter les consignes**
Suivre les instructions des autorités.
- Veiller aux personnes vulnérables**
Penser aux enfants, personnes âgées et isolées.

NUMÉROS D'URGENCE

- 112**
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
- 18**
SAPEURS-POMPIERS
- 15**
SAMU
- 17**
POLICE / GENDARMERIE

SOURCES OFFICIELLES

- Géorisques (www.georisques.gouv.fr)
- Préfecture de l'Orne - DDRM 2022
- BRGM - Retrait-gonflement des argiles (2026)
- PPRN mouvements de terrain de Ceton arrêté préfectoral du 23/12/2008.
- IGN - BD TOPO® (2021)
- Météo-France

RAPPEL

La connaissance des risques et le respect des consignes de sécurité contribuent à la protection de tous.
Restons vigilants, informés et solidaires.

ÉDITION : MAI 2026

RISQUE INONDATION ET RUISSELLEMENT





Informez-vous et adoptez les bons réflexes

Le territoire communal de **Ceton** peut être soumis à des épisodes de **ruissellement**, de **débordement localisé** et d'**accumulation d'eaux pluviales**, notamment lors de fortes précipitations.

Ces phénomènes peuvent provoquer des difficultés de circulation, des dégâts matériels et représenter un danger pour les personnes.


Consignes de sécurité

En cas d'inondation ou de fortes pluies :

-  **Ne jamais emprunter une route inondée**
Quelques centimètres d'eau peuvent suffire à emporter un véhicule.
 -  **Couper l'électricité si nécessaire**
Afin d'éviter tout risque d'électrocution ou de court-circuit.
 -  **Mettre les biens hors d'eau**
Protéger les objets de valeur et les équipements sensibles.
 -  **Suivre les consignes de la mairie et des secours**
Rester informé de l'évolution de la situation et respecter les recommandations officielles.
-

Les bons réflexes

- Limiter les déplacements
 - Éviter les sous-sols et caves inondables
 - Préparer un kit d'urgence
 - Se tenir informé des alertes météorologiques
-

 En cas de danger immédiat, contactez les services de secours et respectez strictement les consignes de sécurité.

RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Un phénomène lié aux épisodes de sécheresse




La commune de **Ceton** peut être concernée par le phénomène de **retrait-gonflement des argiles**.

Ce phénomène naturel apparaît lors des périodes de sécheresse suivies de réhydratation des sols.

Les variations du sol peuvent entraîner des mouvements de terrain susceptibles de provoquer des **fissurations sur les bâtiments**, des déformations ou des désordres sur les constructions.


Consignes de sécurité et de prévention

Afin de limiter les risques et les dommages :

-  **Surveiller l'apparition de fissures**
Observer régulièrement les murs, façades et sols des habitations.
-  **Contrôler les écoulements d'eau**
Vérifier les réseaux d'évacuation et éviter les infiltrations à proximité des constructions.
-  **Limiter les plantations proches des bâtiments**
Les racines des arbres peuvent accentuer l'assèchement des sols argileux.

Les bons réflexes

- Signaler toute évolution importante des fissures
- Entretien des abords des constructions
- Éviter les variations importantes d'humidité autour des habitations
- Se renseigner auprès de la mairie en cas de doute

 En cas de dommages importants constatés sur une habitation, il est recommandé de contacter rapidement son assurance et de se rapprocher des services compétents.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN




Un risque lié à l'instabilité des sols

Certaines zones de la commune de **Ceton** peuvent présenter des risques d'**affaissement**, de **glissement** ou d'**instabilité des sols**.

Ces phénomènes naturels peuvent entraîner des fissurations, des déformations du terrain ou fragiliser certaines constructions et voies de circulation.


Consignes de sécurité

En présence de signes d'instabilité ou en cas d'événement :

-  **Signaler toute fissure importante**
Informez rapidement la mairie ou les services compétents de toute évolution inhabituelle.
 -  **Respecter les périmètres de sécurité**
Ne pas franchir les zones interdites ou sécurisées.
 -  **Éviter les secteurs instables**
Limiter les déplacements à proximité des zones présentant un risque d'affaissement ou d'éboulement.
-

Les bons réflexes

- Rester vigilant après de fortes pluies ou périodes de sécheresse
 - Éviter de stationner à proximité des zones fragilisées
 - Suivre les recommandations des autorités
 - Se tenir informé de l'évolution de la situation
-

 En cas de danger immédiat ou d'apparition soudaine d'un mouvement de terrain, éloignez-vous rapidement de la zone concernée et contactez les secours.

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES





Un risque présent sur les axes routiers

Les axes routiers départementaux traversant la commune de **Ceton** peuvent être concernés par le **transport de matières dangereuses**.

En cas d'accident, ces transports peuvent entraîner des risques d'incendie, d'explosion, de pollution ou d'émission de produits toxiques pouvant représenter un danger pour la population et l'environnement.


Consignes de sécurité

En cas d'accident impliquant des matières dangereuses :

-  **S'éloigner immédiatement de la zone**
Ne pas rester à proximité du lieu de l'accident.
 -  **Ne pas provoquer de flamme ou d'étincelle**
Éviter de fumer ou d'utiliser des appareils susceptibles de provoquer une ignition.
 -  **Se confiner en cas de nuage toxique**
Fermer portes, fenêtres et aérations, puis rester à l'abri.
 -  **Écouter les médias officiels et suivre les consignes des autorités**
Rester informé de l'évolution de la situation.
-

Les bons réflexes

- Ne pas aller chercher les enfants à l'école sans consigne officielle
 - Limiter les déplacements
 - Respecter les périmètres de sécurité mis en place
 - Préparer les documents et équipements nécessaires en cas d'évacuation
-

 En cas d'urgence, contactez les services de secours et appliquez strictement les consignes de sécurité diffusées par les autorités.

RISQUE TEMPÊTE ET VENTS VIOLENTS

Des phénomènes pouvant toucher la commune

La commune de **Ceton** peut être exposée à des épisodes de **vents violents**, de **tempêtes** et d'**orages** pouvant entraîner des chutes d'arbres, des coupures d'électricité, des dégâts matériels ou des difficultés de circulation.

Ces événements météorologiques peuvent survenir rapidement et nécessitent une vigilance particulière.

Consignes de sécurité

En cas de vigilance météorologique ou de tempête :

- 🚗 **Limitier les déplacements**
Éviter tout déplacement non indispensable.
 - 🏠 **Ne pas intervenir sur les toitures**
Ne jamais monter sur un toit pendant ou après un épisode venteux.
 - 🪑 **Ranger ou fixer les objets extérieurs**
Mettre à l'abri les équipements susceptibles d'être emportés par le vent.
 - 🌲 **Éviter les secteurs boisés et les arbres**
Risque de chute de branches ou d'arbres.
-

Les bons réflexes

- Se tenir informé des alertes météorologiques
 - Débrancher les appareils électriques sensibles
 - Prévoir une lampe torche en cas de coupure d'électricité
 - Respecter les consignes des autorités et des services de secours
-

⚠️ En cas de danger immédiat ou de dommages importants, contactez les secours et restez à l'abri jusqu'à la fin de l'événement météorologique.

RISQUE CANICULE





Des épisodes de chaleur pouvant affecter la population

La commune de **Ceton** peut être confrontée à des épisodes de **fortes chaleurs** ou de **canicule**, susceptibles de représenter un danger pour la santé, en particulier pour les personnes âgées, isolées, fragiles ou les jeunes enfants.

Une exposition prolongée à la chaleur peut entraîner une déshydratation, des malaises ou des coups de chaleur.


Consignes de sécurité

En période de fortes chaleurs :

-  **Boire régulièrement de l'eau**
Ne pas attendre d'avoir soif pour s'hydrater.
 -  **Éviter les efforts physiques**
Limiter les activités aux heures les plus chaudes de la journée.
 -  **Maintenir les logements frais**
Fermer volets et fenêtres en journée et aérer la nuit.
 -  **Prendre des nouvelles des personnes isolées ou fragiles**
Veiller particulièrement aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap.
-

Les bons réflexes

- Rester autant que possible dans des lieux frais
 - Porter des vêtements légers et adaptés
 - Donner régulièrement à boire aux enfants
 - Suivre les recommandations sanitaires et les alertes météorologiques
-

 En cas de malaise, de forte fatigue ou de signes de déshydratation, contactez rapidement un professionnel de santé ou les services de secours.

RISQUE GRAND FROID / VERGLAS

Des conditions hivernales pouvant perturber la commune

La commune de **Ceton** peut être touchée par des épisodes de **grand froid**, de **neige** ou de **verglas** pouvant entraîner des accidents, des difficultés de circulation et des risques pour les personnes les plus vulnérables.

Ces phénomènes hivernaux nécessitent une vigilance particulière et l'adoption de comportements adaptés.

Consignes de sécurité

En période de grand froid ou de verglas :

- 🚗 **Limitier les déplacements**
Éviter les trajets non indispensables, notamment lors d'épisodes de verglas.
 - 🧥 **Prévoir des vêtements chauds et des couvertures**
Se protéger efficacement contre le froid, en particulier lors des déplacements.
 - 🌧️ **Suivre les vigilances météorologiques**
Se tenir informé des alertes et des consignes diffusées par les autorités.
-

Les bons réflexes

- Vérifier le bon fonctionnement du chauffage
 - Protéger les canalisations exposées au gel
 - Être attentif aux personnes isolées ou fragiles
 - Adapter sa conduite aux conditions météorologiques
-

⚠️ En cas de conditions météorologiques dangereuses, respectez les consignes de sécurité et évitez toute prise de risque inutile.

RISQUE PANDÉMIE ET ÉPIDÉMIE

Informez-vous et adoptez les bons réflexes

Le territoire communal de Ceton peut être confronté à des épisodes épidémiques ou pandémiques pouvant affecter la santé de la population.

La propagation rapide d'un virus ou d'une maladie contagieuse peut entraîner des perturbations importantes dans la vie quotidienne, les services publics et les activités économiques.

Consignes de sécurité

En cas d'épidémie ou de pandémie :

-  **Se laver régulièrement les mains**

Avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique afin de limiter la propagation du virus.

-  **Porter un masque si recommandé**

Notamment dans les lieux clos, fréquentés ou en présence de personnes fragiles.

-  **Limiter les contacts en cas de symptômes**


Éviter les rassemblements et rester à domicile en cas de fièvre, toux ou fatigue inhabituelle.

-  **Suivre les consignes des autorités sanitaires et de la mairie**

Rester informé de l'évolution de la situation et respecter les recommandations officielles.

Les bons réflexes

- Limiter les déplacements non essentiels
 - Aérer régulièrement les locaux
 - Éviter les contacts rapprochés
 - Préparer une réserve de produits essentiels
 - Se tenir informé des alertes sanitaires
-

 **En cas de symptômes graves ou de danger immédiat, contactez les services de secours ou un professionnel de santé et respectez strictement les consignes sanitaires.**

RISQUE DE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE

Informez-vous et adoptez les bons réflexes

Le territoire communal de Ceton peut être concerné par la découverte accidentelle d'anciens engins de guerre enfouis (obus, grenades, munitions ou explosifs), notamment lors de travaux agricoles, de terrassements ou de promenades en zone naturelle.

Même anciens, ces engins peuvent rester extrêmement dangereux et provoquer une explosion en cas de manipulation ou de choc.

Consignes de sécurité

En cas de découverte d'un engin suspect :

-  **Ne jamais toucher ni déplacer l'engin**

Même rouillé ou détérioré, un engin de guerre peut exploser à tout moment.

-  **S'éloigner immédiatement et sécuriser la zone**

Empêcher toute personne de s'approcher, notamment les enfants.

-  **Alerter les secours ou la gendarmerie**


Communiquer l'emplacement précis de la découverte afin de permettre l'intervention des services spécialisés.

-  **Respecter les consignes des autorités**

Attendre l'intervention des services compétents et suivre les recommandations officielles.

Les bons réflexes

- Signaler rapidement toute découverte suspecte
 - Ne pas utiliser d'outils ou de détecteurs à proximité
 - Éviter toute source de chaleur ou de choc
 - Rester à distance de sécurité
 - Informer les personnes présentes du danger
-

 **En cas de danger immédiat, contactez les services de secours et respectez strictement les consignes de sécurité.**





Comment serez-vous alertés ?

En cas d'événement majeur, plusieurs moyens d'alerte peuvent être utilisés :

- Téléphone / SMS
- Porte-à-porte
- Réseaux sociaux
- Véhicule avec haut-parleur
- Affichage municipal

Les numéros d'urgence et contacts utiles

En cas d'urgence, gardez votre calme et composez immédiatement le numéro adapté :

Service	Numéro
 Pompiers	18
 SAMU (Urgences médicales)	15
 Gendarmerie	17
EU Urgence européenne	112
 Mairie	02 37 29 77 13

Conseils importants en cas d'appel d'urgence

Lorsque vous contactez les secours, indiquez clairement :

- Votre **nom** et votre **numéro de téléphone**
- L'**adresse précise** de l'incident
- La nature de l'urgence (incendie, accident, malaise, inondation, etc.)
- Le nombre de personnes concernées
- Les éventuels dangers présents

⚠ Ne raccrochez jamais avant que votre interlocuteur vous y autorise.








Informations pratiques

Kit d'urgence du foyer

Soyez prêts à faire face à une situation exceptionnelle

Chaque foyer est invité à préparer et conserver un **kit d'urgence** facilement accessible afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'événement majeur (tempête, inondation, panne électrique, accident, évacuation...).

Contenu recommandé du kit d'urgence

-  **Lampe torche**
Prévoir des piles de rechange.
 -  **Radio à piles**
Pour suivre les consignes des autorités même en cas de coupure électrique.
 -  **Eau potable**
Réserve suffisante pour plusieurs heures voire plusieurs jours.
 -  **Médicaments essentiels**
Traitements médicaux habituels et trousse de premiers secours.
 -  **Chargeur de téléphone**
Idéalement une batterie externe chargée.
 -  **Documents importants**
Papiers d'identité, assurances, ordonnances, numéros utiles.
 -  **Vêtements chauds**
Couvertures et vêtements adaptés aux conditions climatiques.
-

Pensez à vérifier régulièrement le contenu de votre kit

(remplacement des piles, dates de péremption, mise à jour des documents, recharge des batteries...).

Conclusion

Prévenir pour mieux protéger

Face aux risques majeurs, la prévention, l'information et la préparation de chacun sont essentielles pour assurer la sécurité de tous.

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a pour objectif de vous informer sur les risques présents sur la commune, les consignes de sécurité à respecter et les bons réflexes à adopter en cas d'événement exceptionnel.

Les bons réflexes sauvent des vies

En situation d'urgence :

- Respectez les consignes diffusées par les autorités
 - Restez informés grâce aux moyens de communication disponibles
 - Préparez votre foyer aux situations exceptionnelles
 - Ne vous mettez jamais inutilement en danger
 - Faites preuve de solidarité envers les personnes les plus vulnérables
-

Un document à conserver

✚ Ce document doit être conservé par chaque foyer et tenu à disposition de tous les membres de la famille.

Il est recommandé de le relire régulièrement afin de connaître les conduites à tenir et les numéros utiles en cas d'urgence.

Ensemble, adoptons les bons réflexes pour mieux prévenir les risques et protéger notre commune.